

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2018**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 0  
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 20/03/2018

Le 26 mars 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Brigitte COULON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES CHEMINS DES CERVES ET DU CARRE A SAINT BERNARD**

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente cette demande de subvention.

M. Bernard REY indique que la présente opération s'inscrit dans le cadre de la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune établi fin 2015. Les inspections établies par le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur toutes les installations d'Assainissement Non Collectif de la commune avaient mis en évidence une non-conformité de la plupart des installations et des scénarii de mise en conformité ont été établis.

La CCDSV a ainsi engagé l'étude de la création d'un réseau de collecte des eaux usées et leur raccordement au réseau d'assainissement collectif existant sur le secteur du chemin des Cerves et du chemin du Carre. Le projet prévoit le raccordement de 47 habitations.

Le coût de cette opération, au stade Avant-Projet est le suivant :

- OP 73-11 - Création du réseau d'assainissement collectif – Chemin des Cerves et chemin du Carre à Saint Bernard (variante n°1) : 229 116 € H.T.

Le démarrage des travaux est prévu pour 2018.

Cette prestation est prévue sur le Budget Assainissement 2315-op73-11.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de la création d'un réseau de collecte des eaux usées à Saint Bernard, évalué à 229 116 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **AUTORISE** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 MARS 2018**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180326-2018B04-AC  
Affichage le : **29 MARS 2018**

A Trévoux, le 26/03/2018

Le Président,  
**Bernard GRISON**

